

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	4 480	774	3 706	
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	148 800		148 800	147 800
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	22		22	22
	Prêts				
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	153 302	774	152 528	147 822
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	105 067		105 067	18 259
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	625 965		625 965	139 895
	Charges constatées d'avance	3 724		3 724	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				502 079
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	177 173		177 173	203 657
	Total de l'actif circulant (IV)	911 928		911 928	863 890
	COMPTES DE REGULARISATION				
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 065 230	774	1 064 456	1 011 712

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

734 756

158 155

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 146 800	146 800	146 800
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	14 680	14 680
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	757 533	704 168
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	84 778	53 365
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 003 791	919 013
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	23 060	88 159
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 994	1 497
	Dettes fiscales et sociales	32 612	3 043
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	60 665	92 699
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 064 456	1 011 712
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		84 777,76	53 365,20
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		60 665	92 699
(2) Dont emprunts participatifs			

A&J INVEST GROUP
Société à responsabilité limitée
au capital de 146 800 euros
Siège social : 365 avenue du Général de Gaulle
33140 CADAUJAC
844 092 098 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 15 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 84 777,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	84 777,76 euros
A titre de dividendes aux associés	14 600,00 euros
Soit 0,99 euros par part	
Le solde	70 177,76 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 827 710,99 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 600,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 15 mai 2026.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont

déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 MAI 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Grand', is written over a horizontal line.